

6 décembre 2023

Communication conformément à l'article 8, §1 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition

SUPPLÉMENT À LA COMMUNICATION DU 4 AOÛT 2023 CONCERNANT L'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE QUI SERA LANCÉE PAR CA INDOSUEZ À LA SUITE DE LA CLÔTURE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DE CONTRÔLE DANS BANQUE DEGROOF PETERCAM, LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES RELATIVES A CETTE ACQUISITION AURONT ÉTÉ REMPLIES.

- **CA Indosuez Wealth (Europe) a annoncé le 4 août 2023 avoir conclu un accord avec certains actionnaires de Banque Degroof Petercam SA/NV permettant à CA Indosuez Wealth (Europe) ou toute société liée qui s'y substituerait de détenir une participation majoritaire dans BDP à la clôture de l'opération.**
- **La clôture de l'opération devrait avoir lieu au second trimestre de 2024, sous réserve de la réalisation de conditions suspensives habituelles.**
- **L'opération valorise BDP à un prix de base par action de 148,03407878 EUR, sous réserve des ajustements décrits ci-dessous.**
- **CA Indosuez Wealth (Europe), ou toute société liée qui s'y substituerait, s'est engagée contractuellement à lancer, après la clôture de l'opération, une offre publique d'acquisition volontaire et inconditionnelle sur toutes les actions émises par BDP aux mêmes termes et conditions que celles de l'opération, sous réserve uniquement des différences objectivement requises sur la base de leur structure respective.**

Les termes qui ne sont pas définis dans la présente communication ont la signification qui leur est donnée dans la communication du 4 août 2023 de CA Indosuez Wealth (Europe), faite conformément à l'article 8, §1 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (le « Communiqué relatif à l'Offre »).

La présente communication complète le Communiqué relatif à l'Offre, à la suite de l'expiration du délai d'Exercice du Droit de Suite (tel que défini ci-dessous). Compte-tenu des résultats de l'Exercice du Droit de Suite, la partie consignée du prix s'établira à 9,57% du Prix de Base Total par Action. Par conséquent, la présente communication vise à informer les actionnaires de BDP (telle que définie ci-dessous) de la mise à jour du calcul du prix de l'Offre.

En outre, après un avis favorable des instances représentatives du personnel de CA Indosuez du 27 octobre 2023, la substitution de CA Indosuez Wealth (Europe) par CA Indosuez a été rendue possible et, par une lettre du 7 novembre 2023, CA Indosuez Wealth (Europe) a notifié aux Actionnaires de Référence Vendeurs (tels que définis ci-dessous) la cession de l'ensemble de ses droits et obligations en vertu de la Convention (telle que définie ci-dessous) à CA Indosuez. Par conséquent, CA Indosuez sera l'entité contractuellement amenée à lancer l'Offre, à la suite à la Clôture de l'Opération.

Rappel du contexte : Acquisition du contrôle de Banque Degroof Petercam

En vertu d'une convention conclue le 3 août 2023 (la « Convention »), les familles Peterbroeck, Van Campenhout, Philippon, Siaens, Schockert et Haegelsteen, ainsi que Cobepa SA et Marinvest SA (les « Actionnaires de Référence Vendeurs »), ont accepté de vendre (directement ou indirectement) 59,54% des actions émises de Banque Degroof Petercam SA/NV (« BDP ») à CA Indosuez Wealth (Europe), telle que substituée par CA Indosuez (l'« Acheteur ») (soit 61,65% des actions de BDP nettes des actions détenues par Orban Finance SA), et l'Acheteur a accepté d'acheter les actions des Actionnaires de Référence Vendeurs (la « Vente de Bloc »).

Certains actionnaires supplémentaires de BDP bénéficiaient d'un droit de suite en vertu de pactes d'actionnaires existants entre certains actionnaires de BDP, leur permettant d'adhérer à la Convention et de vendre leurs actions aux conditions de la Vente de Bloc.

La clôture de la Vente de Bloc et des cessions à la suite de l'Exercice du Droit de Suite (la « Clôture de l'Opération ») est subordonnée à l'obtention d'autorisations relatives au contrôle des concentrations, à la réglementation financière et des subventions étrangères dans plusieurs juridictions avant le 30 septembre 2024 (la date butoir dans la Convention, qui peut être prolongée de six mois au maximum).

Nombre d'actions de BDP qui feront l'objet de la vente à CA Indosuez à la suite de l'exercice du droit de suite de certains actionnaires

Les actionnaires titulaires d'un droit de suite ont bénéficié d'un délai de 15 jours à compter de la notification de la signature de la Convention pour exercer leurs droits de suite. Au terme de ce délai de 15 jours, 139 actionnaires de BDP, détenant collectivement 5,79% des actions de BDP (soit 5,99% des actions de BDP nettes des actions détenues par Orban Finance SA), ont exercé leur droit de suite et adhéré à la Convention (l'« Exercice du Droit de Suite »).

Par conséquent, l'Acheteur détiendra, à la suite de la Clôture de l'Opération, 65,33% des actions de BDP (à savoir la somme des actions de BDP vendues au titre de la Vente de Bloc (59,54% des actions de BDP) et des actions de BDP vendues à la suite à l'Exercice du Droit de Suite (5,79% des actions de BDP)), représentant 67,64% des droits de vote de BDP. En outre, il est précisé que :

- (i) CLdN Finance S.A., avec laquelle l'Acheteur a conclu un pacte d'actionnaires, détiendra environ 20% des actions de BDP ; et
- (ii) Orban Finance SA (une filiale indirecte de BDP) détiendra environ 3,43% des actions de BDP (à savoir 371.647 actions de BDP).

Sous réserve de la Clôture de l'Opération et au plus tard dans les six mois de celle-ci, l'Acheteur s'est engagé à lancer une offre publique d'acquisition sur la totalité des actions émises par BDP qui ne seront pas encore détenues par l'Acheteur et par CLdN Finance S.A., aux mêmes conditions que celles de la Convention, sous réserve uniquement des différences objectivement requises sur la base de leur structure respective (l'« Offre »).

Comme indiqué dans le Communiqué relatif à l'Offre, le lancement de l'Offre est subordonné à la Clôture de l'Opération. L'Offre elle-même ne sera soumise à aucune condition.

Ajustement du Montant Séquestré Initial et de la Retenue pour Leakage Initiale à la suite de l'exercice du droit de suite de certains actionnaires

Etant donné que plus de 261.764 actions de BDP (le « Seuil ») seront vendues par les bénéficiaires des droits de suite à l'Acheteur avant le lancement de l'Offre, le Montant Séquestré Initial (à savoir 80.000.000 EUR) et la Retenue pour Leakage Initiale (à savoir 15.000.000 EUR) seront ajustés au prorata, mais seulement pour le montant des actions dépassant le Seuil, conformément à la formule suivante prévue dans la Convention :

- (i) Montant Séquestré Initial = 80.000.000 EUR x $((61,65\% + (5,99\% - 2,5\%))/61,65\%)$
- (ii) Retenue pour Leakage Initiale = 15.000.000 EUR x $((61,65\% + (5,99\% - 2,5\%))/61,65\%)$

Conformément à ces formules, le Montant Séquestré et la Retenue pour Leakage s'élèveront respectivement à 84.529.249 EUR et 15.849.234 EUR, hors intérêts le cas échéant applicables. La somme du Montant Séquestré et de la Retenue pour Leakage correspondra donc, au total, à 100.378.483 EUR, soit à 9,57 % du Prix de Base Total par Action, hors intérêts le cas échéant applicables.

Le Montant Séquestré et la Retenue pour Leakage seront libérés comme suit, dans la mesure où ces montants n'auraient pas été utilisés :

- En ce qui concerne la Retenue pour Leakage, à savoir 2,24 EUR par action, soit 15.849.234 EUR pour l'ensemble des actions vendues au titre de la Convention, elle pourra être libérée six mois après la date de Clôture, dans la mesure où ce montant n'aurait pas été utilisé en raison de l'existence de Leakages, le cas échéant augmenté de l'intérêt sur ce montant¹ (calculé sur la base du taux applicable conformément aux conditions de la banque auprès de laquelle ce montant sera placé).
- En ce qui concerne le Montant Séquestré, à savoir 11,93 EUR par action, soit 84.529.249 EUR pour l'ensemble des actions vendues au titre de la Convention, il pourra être libéré dans la mesure où ce montant n'aurait pas été utilisé pour des réclamations, le cas échéant augmenté de l'intérêt sur ce montant² (calculé sur la base du taux applicable conformément aux conditions de la banque auprès de laquelle ce montant sera placé), comme suit :
 - o à concurrence de 3,46 EUR par action, soit 24.529.249 EUR pour l'ensemble des actions vendues au titre de la Convention, le cas échéant augmenté de l'intérêt sur le Montant Séquestré, deux ans après la date de Clôture ;
 - o à concurrence 2,82 EUR, soit 20.000.000 EUR pour l'ensemble des actions vendues au titre de la Convention, le cas échéant augmenté de l'intérêt sur le Montant Séquestré, cinq ans après la date de Clôture; et
 - o le solde, sept ans après la date de Clôture.

¹ Le montant effectivement libéré en pratique pourrait être supérieur au montant retenu, si la Retenue pour Leakage générerait des intérêts.

² Les montants effectivement libérés en pratique pourraient être supérieurs aux montants retenus, si le Montant Séquestré générerait des intérêts.

En ce qui concerne le Montant du Fonds de Dépenses³, il sera libéré à la date de libération de la dernière tranche du Montant Séquestré (à savoir sept ans après la date de la Clôture de l'Opération, sauf en cas de désaccord entre les Actionnaires de Référence Vendeurs et l'Acheteur à la suite d'une réclamation de l'Acheteur, auquel cas les montants contestés seront libérés dès que les réclamations ou le désaccord auront été définitivement tranchés, le cas échéant par l'intervention d'un expert indépendant).

Des montants équivalents à la Retenue pour Leakage, au Montant Séquestré et au Montant du Fonds de Dépenses viendront s'imputer sur le prix initial de l'Offre qui sera immédiatement payé à la clôture de l'Offre.

Les montants équivalents à la Retenue pour Leakage et au Montant Séquestré seront récupérés au fur et à mesure des échéances des garanties, à concurrence du montant non appelé des garanties sous la forme d'un complément de prix par action, dans la mesure où ces montants n'auraient pas été utilisés pour couvrir une réclamation de l'Acheteur en cas de Leakages et/ou sur la base des garanties non assurées et/ou des indemnités spécifiques données par les actionnaires vendeurs sur BDP. Le montant équivalent au Montant du Fonds de Dépense sera quant à lui libéré à la date de libération de la dernière tranche du Montant Séquestré, à savoir sept ans après la date de Clôture, sauf en cas de désaccord tel qu'expliqué ci-dessus. Dans l'hypothèse où un désaccord sur la Retenue pour Leakage ou sur le Montant Séquestré à libérer existerait entre l'Acheteur et les actionnaires vendeurs au titre de la Convention, le paiement du complément de prix équivalent au montant restant à libérer de la Retenue pour Leakage, du Montant Séquestré et, le cas échéant, du Montant du Fonds de Dépenses, sera postposé au moment où une décision finale sera rendue sur le montant du Leakage ou des réclamations de l'Acheteur sur la base des garanties non assurées et/ou des indemnités spécifiques données par les actionnaires vendeurs sur BDP, conformément à la Convention.

Cette annonce n'est que l'expression d'une intention et ne constitue pas une notification formelle d'une offre publique d'acquisition volontaire au sens de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition et de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur s'est engagé à déposer une telle notification formelle (y compris un projet de prospectus) auprès de la FSMA, dans les 15 jours ouvrables suivant la Clôture de l'Opération. Le conseil d'administration de BDP examinera ensuite le projet de prospectus et présentera son avis détaillé dans un mémoire en réponse.

À propos d'Indosuez Wealth Management

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de gestion de patrimoine du groupe Crédit Agricole, classé 10^e banque mondiale en termes de bilan (The Banker 2022).

Avec plus de 145 ans d'expérience au service des familles et des entrepreneurs du monde entier, Indosuez Wealth Management propose une approche sur mesure qui permet à nos clients de protéger et de développer leur patrimoine en fonction de leurs aspirations. Ses équipes adoptent une vision globale et fournissent des conseils d'experts et un service exceptionnel, offrant une large gamme de services pour la gestion des actifs tant personnels que professionnels.

Reconnu pour sa dimension internationale et sa taille humaine, Indosuez Wealth Management emploie près de 3.000 personnes sur 10 sites dans le monde, en Europe (Belgique, France, Italie, Luxembourg,

³ C'est-à-dire un montant par action égal à 0,2% de la contrepartie payée pour la Vente de Bloc et l'Exercice du Droit de Suite qui sera alloué à un fonds de dépense (le « Montant du Fonds de Dépenses »), c'est-à-dire, à titre indicatif, un montant par action d'environ 0,30 EUR.

Monaco, Espagne et Suisse), en Asie-Pacifique (Hong Kong SAR, Nouvelle-Calédonie et Singapour) et au Moyen-Orient (Émirats arabes unis).

Avec 130 milliards d'euros d'actifs sous gestion (au 31/12/2022), Indosuez Wealth Management est l'une des principales sociétés de gestion de patrimoine au monde.

www.ca-indosuez.com

Contacts presse - Indosuez Wealth Management

Charlotte de Chavagnac I charlotte.dechavagnac@ca-indosuez.com I +33 6 32 95 44 05

Isabelle Mandelli I isabelle.mandelli@ca-indosuez.lu I +352 691 362 265

Avertissement

Cette communication est uniquement destinée à des fins d'information et ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre d'achat ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres de BDP, ni d'une sollicitation par quiconque dans une quelconque juridiction en ce qui concerne de tels titres, un vote ou une approbation. Une offre publique d'acquisition ne pourra être faite que sur la base d'un prospectus approuvé par la FSMA.

Ce communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé dans un pays ou territoire où sa publication ou son contenu serait illégal ou nécessiterait un enregistrement ou tout autre dépôt de documents. Toute personne en possession de ce communiqué de presse doit s'abstenir de le publier, de le distribuer ou de le diffuser dans les pays et territoires concernés.